

C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale
25 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 059-265900522-20260609-CA090626D01_TD-DE

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21
Responsable.ccas@villedebauvin.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président du CCAS

Date de la convocation : 03 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Présents :

M. Louis-Pascal LEBARGY,
Mme Hélène DUCROCQ, Mme Muriel CORE, M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Catherine GRIOCHE, M. Pascal DESCAMPS, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

Pouvoirs : Mme Véronique POTEAU (pouvoir à Mme Catherine GRIOCHE)
Mme Céline HOOGE (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la note de synthèse du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025,
Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2025,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant les éléments susvisés,

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur le vote du Compte Financier Unique tel que présenté et d'autoriser M. le Président du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé détaillé de son Président, approuve à l'unanimité le compte financier unique présenté

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal LEBARGY



Le Secrétaire de séance

Thierry DESBOUCHE



C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale

25 rue Jean Jaurès

59221 BAUVIN

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21

Responsable.ccas@villedebauvin.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président du CCAS

Date de la convocation : 03 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Présents :

M. Louis-Pascal LEBARGY,
Mme Hélène DUCROCQ, Mme Muriel CORE, M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Catherine GRIOCHE, M. Pascal DESCAMPS, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

Pouvoirs : Mme Véronique POTEAU (pouvoir à Mme Catherine GRIOCHE)

Mme Céline HOOGE (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

OBJET : INTEGRATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Il est présenté au Conseil d'Administration le résultat comptable à la fin de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat fonctionnement 2024	55 703.51 €
Recettes 2025	803 255.21 €
Mandats 2025	813 750.16 €
Résultat 2025	-10 494.95 €
Résultat fonctionnement cumulé 2025	45 208.56 €
Résultat investissement 2024	280 764.80 €
Recettes 2025	428 415.24 €
Mandats 2025	8 391.40 €
Résultat 2025	420 023.84 €
Résultat investissement cumulé 2025	700 788.64 €
Restes à réaliser Dépenses 2025	0,00 €
Restes à réaliser Recettes 2025	0,00 €
Résultat d'investissement 2025	700 788.64 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent après constatation des restes à réaliser et à recouvrer.

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 45 208.56 €.

Après constatation du résultat, il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter :

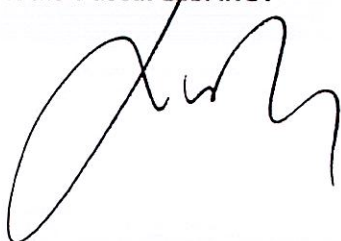
au compte de recette 001, le report d'investissement :	700 788.64 €
au compte de recette 002, le report de fonctionnement :	45 208.56 €

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver l'affectation des résultats comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

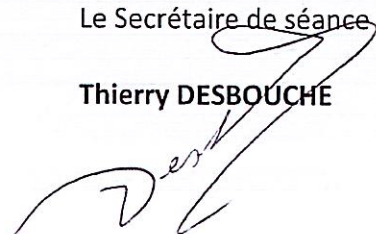
Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal LEBARGY




CA du 09 juin 2026

Le Secrétaire de séance

Thierry DESBOUCHE



Point 2

C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale
25 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Rèçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 059-265900522-20260609-CA090626D03_TD-DE

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21
Responsable.ccas@villedebauvin.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président du CCAS

Date de la convocation : 03 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Présents :

M. Louis-Pascal LEBARGY,
Mme Hélène DUCROCQ, Mme Muriel CORE, M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Catherine GRIOCHE, M. Pascal DESCAMPS, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

Pouvoirs : Mme Véronique POTEAU (pouvoir à Mme Catherine GRIOCHE)
Mme Céline HOOGE (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS

Monsieur le Président du CCAS rappelle à l'assemblée délibérante que l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par le CCAS doit faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration.

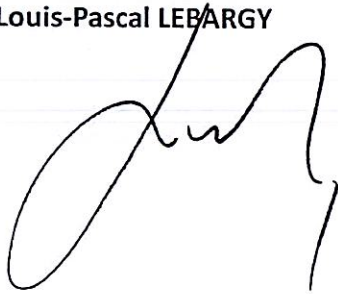
Pour l'année 2025, le bilan s'établit comme suit :

CESSION PARCELLES B3141 et B3142	
Nature et localisation du bien	Fosse Bouget
Acquéreur	PROMOBAT
Montant de la cession	405 000,00 €
Procédure de cession	Acte notarié

Monsieur le Président du CCAS demande au Conseil d'Administration d'acter et d'approuver ce bilan.

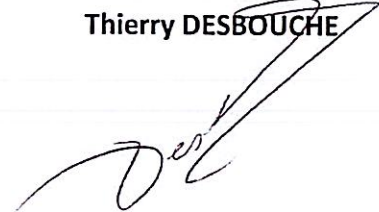
Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil acte et approuve à l'unanimité ce bilan
Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal LEBARGY



Le Secrétaire de séance

Thierry DESBOUCHE



C.C.A.S. de Bauvin


Centre Communal d'Action Sociale

25 rue Jean Jaurès

59221 BAUVIN

Envoyé en préfecture le 13/06/2026

Reçu en préfecture le 13/06/2026

Publié le 13/06/2026 

ID : 059-265900522-20260609-CA090626D04_TD-DE

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21

Responsable.ccas@villedebauvin.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président du CCAS

Date de la convocation : 03 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Présents :

M. Louis-Pascal LEBARGY,
Mme Hélène DUCROCQ, Mme Muriel CORE, M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Catherine GRIOCHE, M. Pascal DESCAMPS, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

Pouvoirs :

Mme Véronique POTEAU (pouvoir à Mme Catherine GRIOCHE)
Mme Céline HOOGE (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 13/06/2026

Reçu en préfecture le 13/06/2026

Publié le

13/06/2026 

ID : 059-265900522-20260609-CA090626D04_TD-DE

Monsieur le Président du CCAS rappelle au Conseil d'Administration que les dispositions statutaires à la fonction publique territoriale permettent à l'autorité territoriale de procéder à des stagiairisations, titularisations, avancements de grade et mutations et promotions internes, dans les conditions fixées par chaque statut particulier.

Monsieur le Président du CCAS indique que le tableau des effectifs s'établit comme suit à ce jour :

Filière	Cat.	Grade	Libellé de l'emploi	Durée hebdomadaire		Poste(s) budgété(s)	Poste(s) pourvu(s)
				TC	TNC		
Administrative	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} cl.	Responsable du CCAS	35h		1	1
		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Agents d'accueil et gestionnaire de dossiers d'aide sociale	35h		1	1
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe			21h	1	1
		Adjoint administratif		35h		1	0
Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agents chargés de l'entretien du patrimoine du CCAS et des espaces verts	35h		1	1
		Adjoint technique		35h		1	0
Médico-social - secteur social	C	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Aide-ménagère		27h	1	0
					24h	1	0

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la :

- Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps plein sur le poste de responsable du CCAS à compter du caractère exécutoire de cette délibération.

Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité pour la création du poste énoncé

Au regard des missions techniques et très spécialisées pour ce poste et du profil recherché, il est proposé l'ouverture de ce poste aux contractuels selon l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique : lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement (3 ans renouvelables une fois dans la limite maximale de 6 ans).

La personne recrutée devra justifier d'une expérience dans le domaine de l'action sociale et de la méthodologie de projet. Son échelon de rémunération sera fixé au regard de son expérience professionnelle.

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.

Louis-Pascal LEBARGY



Le Secrétaire de séance

Thierry DESBOUCHE

CA du 09 juin 2026

Point 4

Envoyé en préfecture le 13/06/2026

Reçu en préfecture le 13/06/2026

Publié le

ID : 059-265900522-20260609-CA090626D04_TD-DE

C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale
25 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 059-265900522-20260609-CA090626D05_TD-DE

S²LO

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21
Responsable.ccas@villedebauvin.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président du CCAS

Date de la convocation : 03 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Présents :

M. Louis-Pascal LEBARGY,
Mme Hélène DUCROCQ, Mme Muriel CORE, M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Catherine GRIOCHE, M. Pascal DESCAMPS, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

Pouvoirs : Mme Véronique POTEAU (pouvoir à Mme Catherine GRIOCHE)
Mme Céline HOOGE (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

OBJET : Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité et autorisation de recrutement

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de ceux-ci.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Sur la base de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique, le Centre Communal d'Action Sociale peut recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité (durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris).

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour l'Analyse des Besoins Sociaux, il est proposé à l'assemblée de créer un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires pour une durée de 2 mois dans la période située entre le 1^{er} juillet 2026 et le 31 décembre 2026.

L'agent devra justifier d'une expérience passée dans ce type de mission.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut du 7^{ème} échelon du grade de recrutement.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de :

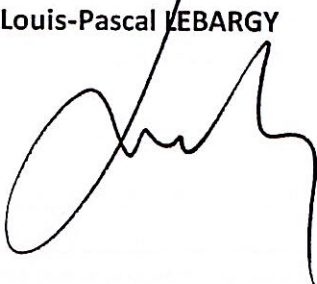
- Créer le poste précité,
- L'autoriser à recruter un agent contractuel,
- L'autoriser à signer le(s) contrat(s) afférent(s).

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser son Président à :

- Recruter un agent contractuel
- Signer les contrats afférents

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal LEBARGY



Le Secrétaire de séance

Thierry DESBOUCHE



C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale
25 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 059-265900522-20260609-CA090626D06_TD-DE

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21
Responsable.ccas@villedebauvin.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président du CCAS

Date de la convocation : 03 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Présents :

M. Louis-Pascal LEBARGY,
Mme Hélène DUCROCQ, Mme Muriel CORE, M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Catherine GRIOCHE, M. Pascal DESCAMPS, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

Pouvoirs : Mme Véronique POTEAU (pouvoir à Mme Catherine GRIOCHE)
Mme Céline HOOGE (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

OBJET : CREATION D'UN CST COMMUN PERSONNEL COMMUNAL ET CCAS

Le Président précise aux membres du Conseil d'administration que l'article L. 251-5 du Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Toutefois, en application de l'article L. 251-7 du CGFP, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un CST commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements rattachés à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2026 permettent la création d'un Comité Social Territorial commun :

- pour la Commune = 55 agents,
- pour le CCAS = 4 agents,

Au vu de ce qui précède, le Président du CCAS demande aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents communaux et du CCAS.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents communaux et du CCAS

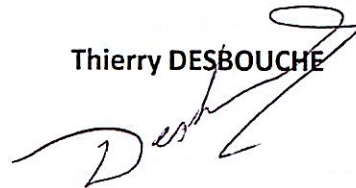
Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal LEBARGY



Le Secrétaire de séance

Thierry DESBOUCHE



C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale
25 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le *M. P. B. / L. H. S. L. O. W.*

ID : 059-265900522-20260609-CA090626D07_TD-DE

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21
Responsable.ccas@villedebauvin.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président du CCAS

Date de la convocation : 03 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Présents :

M. Louis-Pascal LEBARGY,
Mme Hélène DUCROCQ, Mme Muriel CORE, M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Catherine GRIOCHE, M. Pascal DESCAMPS, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

Pouvoirs : Mme Véronique POTEAU (pouvoir à Mme Catherine GRIOCHE)
Mme Céline HOOGE (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

OBJET : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AU RISQUE PREVOYANCE

Par délibération du 22 décembre 2023, le Conseil d'Administration a acté l'adhésion d'une convention de participation avec COLLECTEAM, opérateur retenu par le centre de gestion du Nord et d'adhérer au contrat proposé au 1^{er} janvier 2025.

Une participation employeur mensuelle et par agent adhérent à ce contrat de 7 € avait alors été maintenue.

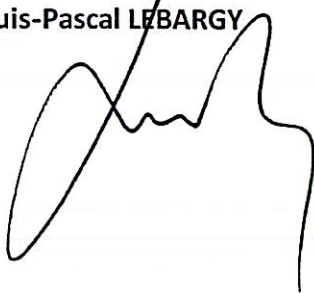
Par délibération du 25 juin 2024, cette participation avait été relevée à 12 € mensuels par agent.

Suite aux réunions de la Commission Ressources Humaines du 08 avril 2026 et du Comité Social Territorial du 24 avril 2026, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'augmenter cette participation la fixant à 15 €/mois et par agent souscrivant à la couverture de ce risque. Et ce, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Les membres du Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la proposition d'augmenter la participation la fixant à 15 €/mois et par agent souscrivant à la couverture de ce risque

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal LEBARGY



Le Secrétaire de séance

Thierry DESBOUCHE



C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale
25 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 059-265900522-20260609-CA090626D08_TD-DE

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21
Responsable.ccas@villedebauvin.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président du CCAS

Date de la convocation : 03 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Présents :

M. Louis-Pascal LEBARGY,
Mme Hélène DUCROCQ, Mme Muriel CORE, M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Catherine GRIOCHE, M. Pascal DESCAMPS, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

Pouvoirs : Mme Véronique POTEAU (pouvoir à Mme Catherine GRIOCHE)
Mme Céline HOOGE (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

OBJET : DESIGNATION DES CANDIDATS AU COMITE DES 100 DE L'UNCCAS

Monsieur le Président expose qu'en date du 20 avril 2026, l'UNCCAS a sollicité le CCAS pour que ce dernier propose deux candidatures à son comité des 100 dans le cadre du renouvellement de son Conseil d'Administration.

Cette élection se déroule en plusieurs phases :

Les CCAS désignent des candidats pour le comité des 100

L'ensemble des adhérents votent pour élire ce comité

Les 100 élus votent ensuite pour élire le Conseil d'Administration

Un appel à candidatures a été lancé le 07 mai et deux membres du Conseil d'Administration se sont proposés :

DESCAMPS Pascal : titulaire

LEBRUN Roger : suppléant

Ces candidatures ont été envoyées à l'UNCCAS le 11 mai.

Toutefois, l'UNCCAS a demandé une délibération du Conseil validant cette proposition

La réponse a été enregistrée par l'UNCCAS mais la délibération reste nécessaire.

L'officialisation doit être actée avant le 12 juin,

Aussi, il est demandé au Conseil de se prononcer sur les candidatures auprès du Comité des 100 de l'UNCCAS de :


DESCAMPS Pascal : titulaire

LEBRUN Roger : suppléant

Le Conseil valide à l'unanimité les candidatures proposées

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal **LEBARGY**



Le Secrétaire de séance

Thierry DESBOUCHE

